

ENTRE DEUX LIGNES ::::::::::: Il faut choisir !

Lettre d'information du Groupe de Réflexion Génovéfain

Site internet : www.legenovefain.net

Adresse courriel : sainte-genevieve@legenovefain.net

Facebook : <https://www.facebook.com/genovefain.net>

Téléphone : 06 0127 09 63

Mars 2018

Prendre le sens de l'intérêt général...

Cette majorité municipale avec ses 23 années d'ancienneté est tombée dans la perversité de fonctionner à l'exception. Ceux qui ne sont pas d'accord avec sa pensée unique sont conspués, mis de côté, vilipendés, tenus pour quantités négligeables et autres traitement indignes. Quand on voit la façon dont sont considérés les différents démissionnaires qui ont accompagné, parfois longuement, notre exécutif municipal on évalue toute la considération des membres de cette équipe pour ses collègues, qui plus est minoritaires, ou ceux qui les ont précédé. Madame le Maire déclare que **la démission de l'une de ses anciennes adjointes « est un non évènement, ça m'est égal... »** (Oise Hebdo 24.11.17), la même considération dédaigneuse avait été exprimée quand un autre élu membre de sa majorité actuelle avait démissionné en septembre 2015. On pourrait en citer d'autres. Donc il faut être là et pratiquement aux ordres, s'ac-



Madame le Maire, elle avait dit qu'elle ne voulait plus de classe préfabriquées, c'était en 1995, maman me l'a dit. Bein, maintenant on va vers un deuxième bungalow.
Pis quoi encore?

plupart des projets sont amenés en le transformer en chambre d'enre-

C'est la conception de cette majorité pas seulement de son exécutif.

Ce système d'exception détruit notre bien-être, notre vie locale. **S'il**

apporte quelques avantages à certains il ne saurait être une solution collective

tant on voit les dégâts qu'il produit.

Cette pratique ne sert pas l'intérêt général. Les résultats désastreux de la gestion que nous connaissons par cette majorité le démontrent: perte de vie sociale, clanisme, information réduite au minimum, manque de projets, conceptions restreintes au minimum,... non reconnaissance des groupes constitués,

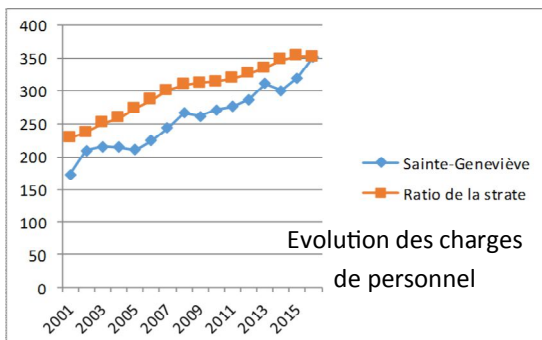
Dès maintenant et dans la perspective des échéances à venir (ré-) apprenons à retrouver cette notion de l'intérêt général qui consiste à regarder plus loin que le petit intérêt particulier et immédiat. **Apprenons à penser global et à agir local, pour le bien commun.**

La majorité municipale actuellement en place, depuis 1995, dans sa démarche d'irrespect de ce qui n'émane pas de son exécutif en a perdu le sens.

Gérard CHATIN
Conseiller municipal minoritaire

Parlons finances locales...

Depuis des années, nous suivons l'évolution des finances de notre Commune via le site du Ministère de l'Economie et des Finances <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/> et son suivi par strates. Globalement notre commune ne se porte pas mal, bien au contraire. On se demande comment l'exécutif et sa majorité peuvent tenir le discours de manque de moyens qui leur seraient donnés. Nous continuons à penser qu'il s'agit malheureusement d'une mauvaise utilisation de ces moyens. En effet, chaque année, **Sainte-Geneviève produit un excédent de fonctionnement plus élevé que la moyenne**, où est alors le manque de moyens quand on a 500 000€ d'excédent de fonctionnement?



Nos produits d'impôts locaux qui étaient inférieurs de plus de 7% de la moyenne il y a quinze d'années, **sont désormais supérieurs de 37%** à cette même moyenne, pour quels services en plus?

Nos charges de personnel qui étaient inférieures, elles, de plus de 24% de la moyenne, **ont rejoint cette moyenne**, là encore pour quels services en plus, d'autant que nos charges externes restent supérieures à la moyenne de plus de 16%? Dans le même temps, **le niveau de subventions versées aux associations est passé de 45€ par habitant en 2001 à 28€ par habitant en 2016**, il faudrait peut-être tenir compte de l'évolution de la population?

Mais là où la faille est la plus importante, c'est toujours, nous l'avons déjà écrit et dénoncé, c'est dans **l'investissement**. En effet le montant de **nos emplois d'investissement se situe à près de 35% en deçà de la moyenne**. Quand on voit le **sous équipement en locaux** notamment dans le domaine scolaire mais pas seulement (bibliothèque,



salles, ...), on s'interroge vraiment sur la capacité de cette majorité à considérer les priorités. Les chiffres du tableau joint sont éloquentes et ce d'autant quand on sait que l'en cors de la dette de la Commune est actuellement supérieur de près de 25% à celui de la moyenne. En même temps, quand on mène des actions d'investissements qui sont insuffisamment mobilisatrices de subventions on doit autofinancer ou emprunter. C'est ainsi que notre niveau de subvention reste en moyenne inférieur de près de 16% à la moyenne des communes équivalentes. Ce seraient donc nos concitoyens qui payeraient, soit directement, soit via l'emprunt ce que cette majorité ne sait pas aller chercher en subventions?!...

	Emplois d'investissement par habitant			
	Sainte-Geneviève	Ratio de la strate	Différence ratio/commune	
2001	164	412	-248	-60,19%
2002	144	374	-230	-61,50%
2003	169	439	-270	-61,50%
2004	135	448	-313	-69,87%
2005	139	463	-324	-69,98%
2006	206	420	-214	-50,95%
2007	174	454	-280	-61,67%
2008	204	435	-231	-53,10%
2009	560	412	148	35,92%
2010	378	412	-34	-8,25%
2011	371	415	-44	-10,60%
2012	398	424	-26	-6,13%
2013	282	454	-172	-37,89%
2014	469	399	70	17,54%
2015	286	362	-76	-20,99%
2016	252	379	-127	-33,51%
moyenne	270,68	418,87	moyenne	-34,54%

de cette majorité à considérer les priorités. Les chiffres du tableau joint sont éloquentes et ce d'autant quand on sait que l'en cors de la dette de la Commune est actuellement supérieur de près de 25% à celui de la moyenne. En même temps, quand on mène des actions d'investissements qui sont insuffisamment mobilisatrices de subventions on doit autofinancer ou emprunter. C'est ainsi que notre niveau de subvention reste en moyenne inférieur de près de 16% à la moyenne des communes équivalentes. Ce seraient donc nos concitoyens qui payeraient, soit directement, soit via l'emprunt ce que cette majorité ne sait pas aller chercher en subventions?!...

Pour conclure, au regard de ces chiffres, notre Commune ne se porte pas mal, ce sont ses moyens et ses opérations qui sont mal gérés.

Sur votre simple demande au 06 01 27 09 63 (SMS ou appel) ou par courriel à sainte-genevieve@legenovefain.net, pour plus de précisions sur ce sujet fondamental nous pouvons :

- vous livrer à domicile « Analyse de la gestion de la Commune de Sainte-Geneviève 2001-2016 »
- Vous la présenter en vidéo projection à domicile

Classes et restaurant scolaire ...

Le 20 décembre dernier, lors d'une réunion de Conseil, les élus ont eu à valider la procédure de marché public concernant la construction d'un restaurant scolaire. Si cette délibération prise à l'unanimité peut permettre quelques espoirs quant à la construction prochaine d'un restaurant scolaire, elle n'est pas sans laisser de nombreuses questions sans réponse. Tout d'abord, il convient de rappeler que cet objectif avait été déterminé comme une urgence dans le débat des élections municipales de 2014, les besoins de classes supplémentaires et de la bibliothèque municipale avaient été aussi largement abordés pour être traités dans le même projet. Entre temps, trois classes ont été ouvertes dans des conditions aussi périlleuses qu'onéreuses.

Gérard CHATIN, lors d'une réunion de travail du Conseil municipal, le 19 mai 2016, avait proposé que cette approche globale soit étudiée. Bien que sa proposition ait semblé attirer l'attention, curieusement il n'est plus invité à ce type de réunions depuis. Silence dans les rangs.

Le projet final a été présenté en Conseil le 20 janvier. Celui-ci est en deçà de ce qui avait été annoncé et permettra de recevoir 128 enfants par service alors qu'actuellement la moyenne est de plus de 200 repas par jour. Donc, en plus d'arriver tardivement, cette réalisation ne répondra que très partiellement aux questions scolaires et périscolaires...



En effet, qu'en sera-t-il des enfants encore dans une classe algéco... et quelle solution si une classe devait ouvrir à la rentrée 2018 ou 2019 ? Il circulait, il y a quelques temps, qu'un deuxième préfabriqué pourrait être installé, une classe en étage dans ce qui est actuellement un logement.... Lors de la réunion du 20 janvier 2018, le Conseil a été informé qu'il y aurait 22 élèves en plus à la rentrée de septembre mais qu'on ne pouvait savoir si cela ferait une classe de plus. Toutefois, était annoncé la possibilité de remettre un algéco dans la cour de l'école PAUCHET, cette fois, en attendant la construction en dur dans cette même cour. On continue donc à bricoler. Mais du bricolage de luxe à coup de plusieurs billets de 100 000€ à chaque fois. Le coût du 1^{er} « bâtiment provisoire » s'élève à plus de 200 000€, même décoré de bardages pour plus de 40 000€, il reste une solution insatisfaisante. Ces opérations coûtent aussi chers que des solutions durables et font vivre à nos enfants des conditions difficiles d'enseignements, et subir au personnel communal et aux enseignants des conditions de travail inacceptables.

Les moyens financiers sont là cette majorité s'épuise, les gâche par son imprévision. En effet car dans le même temps, on engage la vidéo-protection (plus de 220 000€) et la salle PREVOTE-VANBERSEL (autre gros bricolage coûteux, près d'1 million d'euros). Il faut bien rattraper les près de 35% d'investissement que nous avons de retard depuis le début des années 2000 en même temps que de prévoir quelques inaugurations pour donner l'illusion en fin de mandat.

Difficile de voir le sens des priorités dans ces bricolages.

Ce qu'il aurait fallu faire. Nous pensons que dès 2014, il aurait fallu s'atteler à la construction d'un projet qui réponde aux besoins de classes (3 à 4 classes), d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque municipale digne de ce nom (la nôtre risque par sa situation de perdre son agrément et la rumeur d'y installer un ascenseur n'y changerait rien). **Il n'est pas déraisonnable de penser qu'un tel projet aurait pu être livré en septembre 2017, évitant les désagréments que nous avons déjà évoqués, connus et supportés.**

J'AI FAIT UN REVE!

Un de mes amis me contacte une nuit dans un rêve et me fait part de la mise en vente d'une propriété intéressante. Je saisis l'opportunité bien que le prix semble élevé et je convaincs mes proches de l'acquérir, pensant que peu d'aménagements restaient à faire.

Malheureusement, après acquisition, le constat est que d'importants travaux de rénovation sont à effectuer et que je n'ai plus assez d'argent pour emménager décentement.

Bilan de cette affaire, je reste avec mon nouveau bien sur les bras sans savoir comment me sortir de ce mauvais pas et le tout à rembourser. Heureusement, je m'éveille,

Dix ans pour ne rien faire d'un bâtiment qu'ils ont acheté bien cher! Hum... Hum? Comme c'est étrange comme gestion?....

CE N'ETAIT QU'UN MAUVAIS REVE !!

Et pourtant, cette aventure s'est réellement produite en terre génovéfaine, il y a presque 10 ans :

C'EST L'AFFAIRE PREVOTE !!

Le propriétaire d'alors tentait depuis 3 ans de vendre son bien industriel sans grand succès : bâtiments à rénover, éloignés, prix trop élevé, estimé à environ 500 000€ maxi par les agences immobilières spécialisées.

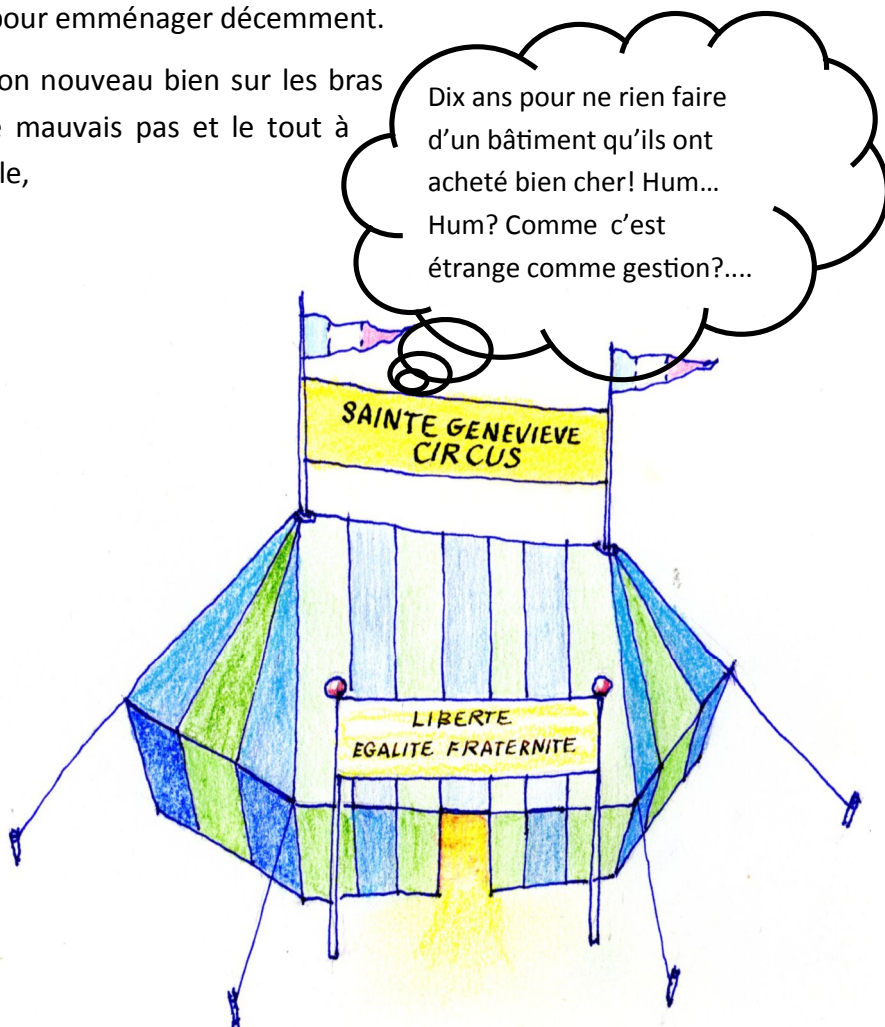
Un élu de la commune suggère alors de la possibilité d'aménager ces locaux en bâtiments techniques mais je préfère que ce soit une salle socioculturelle. La commune manquait alors déjà de moyens à cet effet. L'affaire

fut rondement menée pour un prix de 800 000€ net moyennant, en sus, l'obtention d'un certificat d'urbanisation de 3 terrains adjacents devenus constructibles, appartenant au même propriétaire.

Un ensemble de crédits fut accordé sans difficultés et une subvention de 45 000€, enfin un bout de réserve parlementaire de Monsieur MARINI, fut obtenue.

Un avis technique **VERBAL** avait été rendu par l'architecte traitant habituellement avec la municipalité : Mr BLANCHARD, les domaines ne s'opposant pas à l'opération par un courrier **étrangement daté** au vu d'autres documents contradictoires figurant officiellement au dossier.

Tout paraissait bien dans le meilleur des mondes. Des réunions eurent même lieu avant même de commencer les travaux préalables et l'ensemble immobilier fut pompeusement baptisé !! Les Génovéfains pouvaient alors féliciter leurs élus d'une telle initiative. Ils allaient enfin disposer prochainement d'un ensemble polyvalent répondant à leurs souhaits.



La joie fut de courte durée, car les premières expertises mandatées pour mise aux normes des bâtiments publics montrèrent des dépenses d'un coût abyssal pour répondre aux soucis de sécurité, salubrité, isolation et aménagement des abords pour la modique somme d'environ 1 000 000€, soit un montant 120% supérieur au prix d'acquisition .

Les travaux furent GELES ,ceci depuis 10 ans, alors que les frais de remboursement, environ 70 000€ par an, courent toujours et pour encore une bonne dizaine d'année sans rien avoir à disposition : **UN VRAI FIASCO COMMUNAL.**

Simultanément, d'autres communes menaient à bien des projets similaires à des coûts bien moindres que ceux évoqués au projet PREVOTE, à savoir :

COUTS	COMMUNE PROCHE	SAINTE-GENEVIEVE
Coût d'acquisition	1 200 000€	800 000€
Travaux complémentaires	Etat neuf	1 000 000€
Travaux périphériques	200 000€	400 000€ ateliers municipaux
Aménagement des abords	300 00€	400 000€
Coûts financiers	300 000€	300 000€
TOTAL	2 000 000€	2 900 000€
Nombre de places dans l'équipement	800	250
Coût/ place	2 500 €	11 600 €
Echelle de coût	Base 1	4,6

On mesure donc un résultat qui apparaît à près de 5 fois plus coûteux que la normale :

QUE DIRE D'UN TEL GACHIS !!

Nous pouvons nous poser la question : qu'aurait-il fallu faire pour éviter un tel désastre ? car n'oublions pas, les dépenses engagées ont lourdement freiné d'autres projets communaux prioritaires dont le scolaire, et vont continuer à peser dans l'avenir.

La mise en œuvre et la conduite d'un tel projet nécessitait des compétences qui ont fait défaut.

Alors, qu'elle aurait du être la marche à suivre ?

Retrouvez-nous sur:

www.legenovefain.net

Facebook : <https://www.facebook.com/genovefain.net>

Contactez sur : sainte-genevieve@legenovefain.net

Par téléphone : 06 0127 09 63

Pratiques municipales non transparentes... aménagements et travaux non concertés:

S'il y avait une première chose à changer dans cette équipe municipale c'est son processus de décision. En effet, celui-ci est fortement empreint de manque de concertation, de manque d'information interne ou externe. C'est ainsi que des travaux structurants pour du très long terme tels que ceux en cours sur les rues Maurice BLED, Canton de Beaupréau et Laboissière n'ont jamais été abordés en Commission d'Urbanisme dont ils dépendent avant de passer en Commission Travaux et sont à peine présentés en Conseil municipal, que, encore, l'on voit des rues changer leurs sens de priorité (stop), de possibilité d'y circuler (sens interdit sauf riverains, notion bien plus difficile à appliquer qu'on ne le croit) sans qu'aucun débat public n'ait eu lieu avec les riverains, dans les Commissions concernées et pas plus qu'en Conseil municipal. Certaines rues sont refaites alors que d'autres n'ont pas fait l'objet d'aucun chantier depuis des années. **Quelle instance prend ces décisions, quelles priorités?**

Un parking a été réalisé près des écoles, jamais discuté en Conseil municipal pas plus qu'en Commission, près de 150 000€ pour un espace aussi peu accessible et peu ouvert que les membres de la majorité qui en ont décidé la création on ne sait où et comment encore?

Autre exemple, daté du 9 février, les habitants de la Rue Neuve ont reçu un avis leur rappelant qu'il devrait respecter les espaces de stationnement. **Encore faut-il qu'il y en ait en quantité suffisante ?** C'est partout, à quelques exceptions près, dans notre Commune, que les stationnements sont mal distribués. L'urbanisme de notre Commune est maltraité. **Ce ne serait pas la faute de notre Municipalité ?**

Depuis plusieurs mois, **circule la rumeur de l'installation d'un ascenseur pour accéder à la bibliothèque** et résoudre la question de l'accès aux personnes à mobilité réduite, jamais évoquée dans les lieux de débat normaux du Conseil municipal, cette solution serait couteuse en installation, en fonctionnement et ne résoudrait aucunement la question de l'accès des personnes à mobilité réduite. Elle résoudrait encore moins la difficulté globale d'accès pour les groupes d'enfants, tout en réduisant l'espace de la bibliothèque qui n'est déjà pas si grande. **Ces gâchis coûtent chers...**



Au bas de la rue du 7 juin, un panneau caché installé depuis des semaines (à la date du 18/03/18), qu'en sera-t-il?

Exemple d'un processus de décision (tiré du règlement de la Commune de Saint-Didier, Morvan):

« **LA PRISE DE DECISION:** Toute décision prise par la commune suit un trajet en plusieurs étapes depuis la naissance du projet jusqu'à son acceptation.

Conseillers municipaux, maire, adjoints : quel est le rôle de chacun ?

Le Conseil Municipal est une assemblée qui réunit les conseillers municipaux, élus par la population lors des élections municipales. Les différentes tendances politiques issues du vote sont représentées. Il y a donc une majorité et une opposition. La Municipalité: La municipalité est formée du maire et de ses adjoints. Ils sont élus parmi les conseillers municipaux et par le conseil municipal dans les jours qui suivent les élections municipales.

Le Maire, il dirige la Municipalité. Le maire peut déléguer une partie de ses pouvoirs à ses adjoints qui seront alors chargés de "suivre" un domaine particulier des affaires de la commune : adjoint à l'urbanisme, adjoint à l'enseignement, etc. Le Maire représente l'Etat sous l'autorité directe du préfet, représentant de l'Etat dans le département, le maire doit assurer à ce titre certaines responsabilités :

LES ETAPES DE DECISION: L'initiative d'un projet peut avoir des origines diverses.

- une proposition du maire ou d'un conseiller municipal,
- la requête d'une association ou d'une entreprise,
- un rapport d'un service administratif, etc.

Pour que le projet aboutisse, plusieurs étapes sont nécessaires au cours desquelles le conseil municipal et la municipalité interviennent :

1ère étape : examen par une commission: Les conseillers municipaux se réunissent en groupes de travail appelés commissions, qui étudient en détail des propositions. On trouve classiquement une commission pour chaque domaine d'intervention de la commune (urbanisme. affaires économiques...), présidée par le Maire mais souvent animée par l'un de ses adjoints. Ces commissions ne décident pas. Elles ne peuvent qu'émettre un avis ou proposer des modifications.

2ème étape : examen en bureau municipal

3ème étape : vote du conseil municipal: Le maire convoque alors le conseil municipal avec un ordre du jour qui comporte un ou plusieurs projets à examiner. Le maire réunit le conseil municipal en séance au moins une fois par trimestre, plus s'il le désire. Le conseil municipal, en discutant et en votant, a pour rôle d'accepter ou de refuser les projets qui lui sont soumis. C'est donc lui qui prend les décisions. » (Fin de citation)

Commentaire du GRG: que l'on aimerait voir ces principes, ces règles pourtant simples appliquées chez nous...

Dernières tranches d'assainissement et mis en séparatif du Blanc Mont :

la double peine.... Et encore +

Ces travaux qui étaient considérés par tous comme une priorité par Sainte-Geneviève déjà en 1995 se réalisent enfin. Maintes fois reportés.

Combien de fois faudra-t-il rappeler que si cette majorité avait respecté le rythme d'exécution d'une tranche d'assainissement tous les deux à trois ans suivi par ses prédécesseurs, c'est au plus tard en 2000 ou 2002 que ces travaux auraient été effectués. Or, en plus de 22 ans de présence au pouvoir, cette majorité qui trouvait que ces prédécesseurs n'allaient pas assez vite, n'ont réalisé qu'une tranche



tous les sept ans en moyenne. **Nous ne devons pas avoir les mêmes compteurs.... On appréciera encore le sens des priorités...**

Mais, en plus, ce retard n'est pas sans conséquence, surtout pour les génovéfains concernés. Les travaux d'assainissement sur le Petit Fercourt, en octobre 2006, avaient été bien accompagnés financièrement selon l'expression même des riverains. Or, les aides aux travaux auraient baissé de l'ordre de 50%. Alors, elles n'étaient pas conditionnées au niveau de revenus, elles le seraient désormais depuis peu. Le 26 janvier dernier, lors d'une réunion publique en direction des habitants des quartiers concernés par cette dernière tranche d'assainissement, le représentant de l'intercommunalité a

été très évasif pour répondre aux riverains qui l'interrogeaient sur le coût de branchement. Sa réponse « **Il y a 4 500 000€ de travaux dont 2 000 000 restent à la charge des usagers** », faites les comptes, c'est enthousiasmant. Quand on sait qu'auparavant la taxe de raccordement était de 2 500€ par branchement, tarif encore annoncé lors de la réunion publique qui s'était tenue le 31 mai 2017, on appréciera l'augmentation. **Là encore, on attend les interventions, les choix de nos représentants à l'intercommunalité... !**



Pour ce qui est de la mise en séparatif du Blanc mont, le sujet est un peu le même. La priorité est tout aussi ancienne. Elle consistait à ce que les eaux pluviales qui étaient rejetées dans le réseau d'assainissement depuis le début des années 60, période où il avait été réalisé, soient renvoyées vers un réseau séparé. Seul ce quartier était concerné. Lors de la réunion, déjà citée du 31 mai, le flou artistique a été entretenu sur les conséquences financières de ces travaux pour les riverains. Une réunion était promise pour l'automne, quel automne ? Les travaux sont encore en cours. Ils ont mis à mal chaussées et trottoirs et causé des perturbations dans le quartier.

Les évaluations de travaux réalisées par VEOLIA pour les habitants du Blanc Mont font apparaître que les aides seront, là encore, conditionnées. Notamment celle de l'Agence de l'Eau qui le sera au fait ue 80% des propriétaires concernés s'engagent à faire les travaux ?!...

Précision figurant au bas des devis VEOLIA

¹ L'Agence de l'Eau ne versera une subvention que sur la base d'un engagement écrit de 80% des propriétaires concernés par cette opération.

*Rayer les mentions inutiles

**Joindre le devis de l'entreprise de travaux

Les années de retard prises par cette municipalité dans la réalisation de ces chantiers, urgents et prioritaires depuis au moins 25 ans, pèseront donc sur les finances de nos concitoyens. Le pire, c'est que le montant de leur note n'est même pas encore vraiment connu par ceux que cela concerne.

Commerce local, des inquiétudes ?!....

Notre Commune a longtemps connu une situation dans laquelle le niveau d'emplois était très satisfaisant. C'est ainsi que jusqu'au milieu des années 90, nous comptions plus de 100 emplois, et même jusqu'à près de 120, pour 100 personnes actives. La baisse d'effectifs, la fermeture de nombre d'entreprises (voir tableau joint) a fortement détérioré notre situation cependant que notre population a augmenté. C'est d'ailleurs l'un des traits notables à prendre en compte dans notre sociologie. Il fut un temps où on venait dans notre Commune parce que l'on y avait trouvé un emploi souvent même de qualité, ce n'est que très rarement le cas aujourd'hui, avec toutes les questions de transport, de vie sociale, économiques et financières que cela pose. Certes la crise économique est passée par là. Désormais, il n'est pas question ici de ne mettre en cause que des responsabilités locales.

L'action économique est gérée désormais par l'intercommunalité. Nos représentants, Madame le Maire qui est aussi Vice-Présidente de l'intercommunalité, son 1^{er} Adjoint pour la majorité et Thierry REMOND pour la liste un Nouvel Avenir ont donc à assurer l'expression des intérêts de notre Commune au sein de la Communauté du Pays de Thelle devenue Thelloise depuis 2017.

Il faut aujourd'hui penser local et agir global. Le projet d'une zone commerciale importante, avec un supermarché, sur Noailles, ne peut, de ce point de vue que soulever de fortes inquiétudes aux génovéfains et génovéfains. Selon les spécialistes de ce domaine commercial, **il faut 15 000 habitants pour faire un tel magasin**. Nous sommes loin du compte avec environ 22 000 (sur l'ancien canton de Noailles zone de chalandise cohérente) et 2 magasins (Sainte-Geneviève et Hermes actuellement) plus un à venir, comment les faire vivre correctement tous ? **Une autre question se pose, comment nos représentants à l'intercommunalité ont-ils réagi, comment ont-ils voté face à ce projet présenté ?**

Les emplois disparus depuis une vingtaine d'années (les éléments de ce tableau sont évalués mais ne prennent pas en compte les emplois induits):

Nom de l'entreprise	Emplois perdus	Situation actuelle
ESSELTE	330	Entreprise fermée, locaux réoccupés par quelques entreprises (quelques dizaines d'emplois)
DRAKA FILECA	150	Entreprise fonctionnant toujours, elle a même fait une trentaine d'embauches ces derniers mois
HERMÈS (abrasifs)	50	Entreprise fermée en 2004
AMBIANCE	40	Entreprise fermée au début des années 2000, les locaux abritent désormais entre autres un garage de contrôle technique
MAGNIEN SHERMA	50	Entreprise fermée en 1995, les locaux sont devenus des logements (rue de la libération)

Préparer demain aujourd'hui

De nombreux concitoyens s'interrogent, que faire pour que les choses changent ? Pour que cela bouge ? Vous êtes de plus en plus nombreux à nous contacter, **continuez**. Notre Groupe est ouvert à vos propositions et pense que ce n'est que par l'addition de vos réflexions et de vos propositions élaborées en projets alternatifs que les choses évolueront. Rester dans son coin et attendre ne produira rien, bouger seul ne sera pas efficace.... Il faut plus de citoyenneté dans notre Commune. Informez-nous des réunions et faits qui vous semblent important de relayer. Il faut sortir de l'ostracisme mené par cette majorité.

Préparer demain dès aujourd'hui est important si vous voulez que cela soit collectif et ne s'improvise pas. Il en va aussi de votre responsabilité.

Pour prendre contact : sainte-genevieve@legenovefain.net ou au 06 01 27 09 63